

Salon du Cheval d'Angers

8-9-10-11 novembre 2025

Parc des Expositions d'Angers, Route de Paris, 49000 ANGERS

Guide pratique du Défilé Cosplay

Samedi 8 novembre 2025

1. Organisation générale

La SPL DESTINATION ANGERS, qui organise, du 8 au 11 novembre 2025, le 9ème Salon du Cheval d'ANGERS, au PARC des EXPOSITIONS d'ANGERS, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise à cette occasion la première édition d'un défilé cosplay.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent guide pratique, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participants, staff encadrant et public. Toute modification du présent guide pratique peut être effectuée sans préavis, les participants confirmés en seront toutefois notifiés le cas échéant.

2. Présentation du défilé cosplay

Dans le cadre du Salon du Cheval d'Angers 2025, les organisateurs proposent un défilé cosplay le samedi 8 novembre 2025 de 18h00 à 19h00 sur la carrière d'Amphitéa. Le défilé cosplay est un événement où les participants se déguisent en personnages de fiction issus de films, séries, jeux vidéo, bandes dessinées ou autres univers, réels ou imaginaires, issus de la pop culture. Les participants défilent pour présenter leurs costumes et incarnations de ces personnages accompagnés d'une prestation scénique devant le public.

Ouvert à tous, le cosplay doit comporter à minima un équidé (maximum 2) en présentation solo ou groupe.

3. Conditions de participation et modalités d'inscription

➤ Conditions de participation

Les pré-inscriptions sont ouvertes, du lundi 2 juin 2025 au dimanche 28 septembre 2025 à minuit, à toute personne physique majeure ou mineure, pratiquant le cosplay en lien avec le monde équestre, domiciliée sur le territoire de l'Union Européenne. **Pour les groupes, un contact référent devra être renseigné.**

Après le 28 septembre 2025, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ou partie du dossier si un ou plusieurs éléments ne respectent pas les critères de participation ou s'ils vont à l'encontre du caractère tout public du Salon, ou du bien-être animal. Le référent renseigné à la pré-inscription en sera notifié le cas échéant.

Tous les référents recevront une réponse au plus tard le 15 octobre 2025.

Aucune notion d'origine du costume n'est prioritaire sur une autre, les costumes achetés, modifiés, commissionnés sont les bienvenus au même titre que les costumes réalisés par le participant.

➤ Modalités d'inscription

Toutes les personnes souhaitant participer doivent le faire en ligne, selon les modalités suivantes :

- Renseigner les informations demandées ci-dessous dans le formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le site internet du Salon du Cheval à la page « Défilé Cosplay » : <https://www.salon-cheval-angers.com/defile-cosplay/>

Et depuis le lien suivant : <https://www.salon-cheval-angers.com/formulaire-de-participation-au-defile-cosplay/>

- Le nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone du contact référent
- Le nom et prénom des autres participants
- Le nom du Cosplay accompagné de son texte de présentation pour l'animateur
- Le nom, la race et l'âge du ou des équidés (maximum 2)
- L'accompagnement musical : titre de l'œuvre diffusée ou interprétée, genre (exemple : chanson), nom des auteurs et / ou compositeurs et, le cas échéant, nom des arrangeurs, improvisateurs de jazz (durée maximale : en solo 2 minutes, en groupe 3 minutes)
- Une photo représentative du cosplay que vous souhaitez présenter lors du défilé
- La liste détaillée des éléments de décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique.

Si vous souhaitez transmettre plusieurs photos ou vidéos complémentaires, vous pouvez le faire à l'adresse mail suivante : manon.lebout@destination-angers.com

- ✓ Compléter ces informations, en téléchargeant, dans le formulaire en ligne, la copie du carnet de vaccination à jour du ou des équidé(s) participant(s) au défilé cosplay
- ✓ Compléter ces informations, en téléchargeant, dans le formulaire en ligne, l'autorisation parentale en cas de participation d'un mineur
- ✓ Valider le dossier d'inscription ainsi constitué en ligne, par acceptation du présent guide pratique

Vous recevrez un email de confirmation indiquant que votre demande de participation a été prise en compte.

La sélection des participants sera réalisée par le Salon du Cheval d'Angers. Les décisions de l'Organisateur sont souveraines, discrétionnaires et ne sont donc pas susceptibles d'appel. Une réponse sera apportée à tous les référents au plus tard le 15 octobre.

Nombre de participants (solo et/ou groupe) sélectionnés pour le défilé : 10 maximum

4. Prise de vue / Droit à l'image / Droit de citation

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, l'Organisateur, et/ou tout tiers désigné par lui à :

- Réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son groupe,
- Utiliser librement ces images sur tout support (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger, et ce pour une durée de 5 ans,
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du formulaire d'inscription.

5. Entrée offerte

Les participants confirmés au défilé cosplay recevront une entrée offerte au Salon du Cheval d'Angers le jour du défilé cosplay.

6. Organisation du défilé

Les horaires, conditions d'accès au Salon et toute information relative au défilé cosplay seront envoyés par mail aux participants au plus tard une semaine avant l'événement. Les prestations se déroulent sur la carrière d'Amphitéa (dimensions : 35m x 20m) suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participants (en amont du Salon).

Chaque participant solo ou groupe passera en carrière tour à tour afin de présenter son cosplay et sa prestation au public. Le public évaluera chaque cosplay, après le passage du participant, par un système de notation immédiate type applaudimètre. Les trois lauréats se verront offrir une petite récompense par le Salon du Cheval d'Angers.

A noter qu'une carrière de détente, qui donne accès à la carrière Amphitéa sera accessible avant votre passage. Pour rappel, les performances en solo ne doivent pas dépasser 2 minutes, tandis que les prestations en groupe sont limitées à 3 minutes.

7. Sécurité / Assurances

➤ Assurance

Les Participants s'engagent à respecter les conditions de sécurité du Salon. En raison de la présence d'animaux, ils s'assureront du respect des règles sanitaires et de sécurité afférentes.

Les Participants déclarent avoir souscrit, auprès d'une compagnie notoirement solvable, toutes les assurances nécessaires couvrant leurs matériels, chevaux, leur responsabilité civile et celle de leurs collaborateurs participant aux représentations pour tous dommages matériels et immatériels consécutifs ou non, susceptibles d'être causés à l'occasion de leur participation au défilé cosplay et sur toute la durée du Salon du Cheval d'Angers. Il est expressément indiqué que les Participants sélectionnés devront assumer la garde de leurs chevaux pendant toute la durée du Salon. Par conséquent, les Participants sélectionnés demeurent seuls responsables des dommages occasionnés par les chevaux ou bien des dommages subis par les chevaux et s'engagent à assurer la surveillance de ces derniers. En tout état de cause, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout dommage occasionné par un cheval ou subi par un cheval à l'occasion du Salon.

➤ Sécurité en carrière

Lors de la pré-inscription, il vous est possible de fournir la liste détaillée des éléments de décors et accessoires utilisés pour la prestation scénique.

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (fumée, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la carrière est strictement interdite et cela dans le but de préserver la sécurité de tous.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs.

Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du Salon sera définitivement confisquée par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

8. Savoir-être

Sont strictement interdits durant le défilé cosplay, et plus généralement durant la totalité du Salon :

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe.
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant.
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participants, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion et la disqualification immédiate du présent défilé,
- L'exclusion de l'événement,
- L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent également à tout accompagnant et responsable légal présent.

9. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du défilé cosplay organisé lors du Salon du Cheval d'Angers organisé les 08, 09, 10 & 11 novembre 2025, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est la gestion et l'organisation d'un défilé cosplay.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'identité : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du défilé uniquement et conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au défilé cosplay peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le défilé terminé. Les participants disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter les organisateurs par mail ou téléphone.

10. Responsabilité

Les organisateurs du défilé ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent guide pratique ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent guide pratique sera disqualifié sans appel possible.